

Deux dossiers de candidature déposés au Conseil constitutionnel

● En cas de suspension des élections, le chef de l'Etat peut convoquer à nouveau le corps électoral

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4791 - Lundi 27 mai 2019 - Prix : 10 DA

Justice

Le dossier de 11 ministres, dont Ouyahia et Sellal, transmis à la Cour suprême

Page 24

Malgré une minorité favorable à la continuité de la grève

Reprise des cours dans la majorité des universités

Page 3

Le triste métier d'envoyé spécial

Par Mohamed Habili

S'il est une tâche ingrate, encore qu'elle soit prisee parmi les diplomates les plus en vue dans le monde, et d'abord pour la publicité qu'elle procure, c'est bien celle d'émissaire onusien, rarement couronnée de succès, pour ne pas dire jamais. Jusqu'à ce qu'il soit rappelé à d'autres fonctions, selon la formule consacrée, ou qu'il prenne sa retraite, l'envoyé spécial du secrétaire général dans un conflit brûlant a en réalité pour fonction de faire en sorte que le fil du dialogue ne soit pas complètement rompu entre les belligérants, condition pour maintenir en vie l'espoir d'une solution finale à la crise. Sa véritable utilité, c'est plus tard qu'elle pourra s'affirmer, lorsqu'un camp l'aura remporté sur un autre sans que lui-même y soit pour quelque chose, et qu'il faille alors l'empêcher d'abuser de sa victoire. Aussi longtemps que le sort des armes est en suspens, comme on peut le voir pour l'heure tant au Yémen qu'en Libye, l'émissaire est surtout un messenger qui passe son temps à aller d'un camp à l'autre, et à faire le tour de leurs différents alliés. La mission à lui confiée consiste à faire taire les armes des deux belligérants, non à mettre d'accord leurs alliés étrangers. Or nulle paix n'est possible si ces derniers n'y trouvent pas leurs comptes respectifs, qui par définition sont exclusifs les uns des autres.

Suite en page 3

Transaction Total-Anadarko

Arkab n'exclut pas le recours «au droit de préemption»



PH. E. Soraya/J. A.

«A l'heure actuelle, il n'y a pas eu de transaction entre le groupe Total et Anadarko», a assuré hier matin Mohamed Arkab, ministre de l'Énergie, lors de la cérémonie de l'installation officielle de Boulakhras Chahar dans ses nouvelles fonctions de P-DG du groupe Sonelgaz.

Lire page 2

Programme AADL 2

L'opération de choix des sites lancée cette semaine

Page 2

Festival de Cannes 2019

La Palme d'or à «Parasite» du Coréen Bong Joon-ho

Page 13

Transaction Total-Anadarko

Arkab n'exclut pas le recours «au droit de préemption»

■ «A l'heure actuelle, il n'y a pas eu de transaction entre le groupe Total et Anadarko», a assuré hier matin Mohamed Arkab, ministre de l'Energie, lors de la cérémonie de l'installation officielle de Boulakhras Chahar dans ses nouvelles fonctions de P-DG du groupe Sonelgaz.

Par Lynda Naili

A ce titre, en réponse à une question sur l'information donnée par le groupe français Total indiquant début mai en cours, avoir signé un accord l'engageant pour l'acquisition des actifs d'Anadarko en Algérie, Mohamed Arkab, affirmera qu'«à l'heure actuelle, il n'y a pas eu de transaction entre le groupe Total et Anadarko. Avec Sonatrach nous suivons de près ce dossier. Une correspondance demandant des explications sur cette opération a été adressée à Anadarko qui jusqu'à présent n'a pas répondu». «Pour l'instant, pour nous, il n'y a pas eu de transaction ; toutefois lorsqu'elle sera avérée, nous interviendrons à travers l'ensemble des moyens réglementaires existants, y compris le droit de préemption, pour l'intérêt de Sonatrach et du pays», soutiendra le ministre de l'Energie. Et de conclure : «Anadarko est notre partenaire depuis des années avec qui nous avons de très bonnes relations et réalisé des projets colossaux au profit de Sonatrach et du pays». Pour rappel, début mai en cours, Total a annoncé avoir signé un accord engageant avec Occidental en vue de l'acquisition des actifs du groupe pétrolier américain Anadarko en Algérie, Ghana, Mozambique et Afrique du Sud. L'accord d'un montant de 8,8 milliards de dollars, s'inscrit dans l'éventualité d'un succès de l'offre en cours d'Occidental pour le rachat de Anadarko, a précisé Total dans un communiqué. D'un montant de 8,8 milliards de dollars, Total a expliqué que «cette transaction est donc conditionnée à la signature et à la finalisation de l'acquisition envisagée d'Anadarko par Occidental ainsi qu'à l'approbation par les autorités compé-



Photo: Soraya J. A.

tentes», et de souligner que la finalisation de la transaction entre Occidental et Total devrait avoir lieu en 2020. Anadarko est opérateur en Algérie des blocs 404a et 208 avec une participation de 24,5 % dans le bassin du Berkine (champs d'Hassi Berkine, Ourhoud et El Merk) dans lesquels Total détient déjà 12,25 %. En 2018, la production de ces champs a été de 320 000 bep/j (barils équivalent pétrole par jour) de pétrole, a ajouté Total dans un communiqué annonçant sa volonté de racheter les parts d'Anadarki.

Le projet de loi sur les hydrocarbures finalisé

«Le projet de texte a été finalisé selon les orientations du Conseil interministériel et a été remis aux différents départe-

ments ministériels pour d'éventuels enrichissements. En d'autres termes, nous pouvons dire que sur le plan technique, le projet de la nouvelle loi est finalisé et qu'il ne reste qu'à le soumettre aux instances compétentes pour examen et approbation», a expliqué M. Arkab, sans toutefois donner d'échéance précise. Et d'ajouter que «les travaux du groupe de travail que nous avons mis en place ont duré toute l'année 2018 et ont couvert les aspects institutionnel, contractuel, fiscal et environnemental».

Chahar Boulakhras prend ses fonctions de P-DG de Sonelgaz

Chahar Boulakhras a officiellement pris hier ses fonctions de P-DG du groupe Sonelgaz en

présence notamment du ministre de l'Energie, Mohamed Arkab et du P-DG de Sonatrach, Rachid Hachichi.

Relevant «l'envergure et l'enjeu» de sa nomination à la tête du groupe Sonelgaz, Chahar Boulakhras lancera deux messages essentiels à ses filiales et collaborateurs. Le premier est «celui de l'union et de la fraternité, celui de la conjugaison de tous les efforts et de toutes les énergies, durant cette phase sensible de l'histoire de notre groupe (...) qui a survécu à bien des épreuves».

Le deuxième est «celui de l'importance à accorder à l'innovation et la création de la valeur ajoutée. Sachant que l'économie moderne est intrinsèquement liée à l'évolution rapide et fulgurante de la technologie, qui constitue un élément supplé-

mentaire dont il faut cerner les contours pour rester au diapason de l'économie nationale», poursuit le nouveau P-DG qui n'est autre qu'un des enfants de la Sonelgaz.

Ceci avant de s'engager de «faire de la dimension humaine de l'entreprise ainsi que du dialogue social des priorités premières».

Une priorité pour Chahar Boulakhras à laquelle viendront s'ajouter celles évoquées par le ministre de l'Energie qui estime que le nouveau P-DG devra trouver une solution pour le développement des activités du groupe au moment où les conditions financières sont difficiles, et aussi assurer aux 50 zones industrielles un réseau d'électricité moderne en haute tension.

L. N.

Programme AADL 2

L'opération de choix des sites lancée cette semaine

La prochaine opération de choix des sites au titre du programme AADL 2, sera lancée cette semaine à Alger, au profit des souscripteurs ayant versé la première tranche. «L'opération de choix des sites au titre du programme AADL 2 sera lancée prochainement au profit de 10 000 souscripteurs au niveau de la wilaya d'Alger», a indiqué le ministre de l'Habitat, Kamel Beldjoud, précisant que les sites concernés sont : El Melha, Ouled Fayet, Ain Benian, Sidi Abdallah, Bordj El Bahri, Chaiba et Bouinane. Par ailleurs, le ministre a donné le coup d'envoi d'une opération de remise des clés à 4 759 souscripteurs au programme «AADL» répartis à travers plusieurs wilayas du pays. La cérémonie a vu la distribution d'un premier quota de 200 unités sur un total de 2 466 logements à Alger de type location-vente destinés aux souscripteurs

«AADL1» affectés à la nouvelle ville Sidi Abdallah et la nouvelle ville de Bouinen, le restant des logements devant être distribué au cours de cette semaine. Cette opération concerne les souscripteurs «AADL 1» à Alger et touchera, le 27e jour du mois sacré, les souscripteurs AADL 2 dans les wilayas de Skikda (1 150 unités), Annaba (718 unités), Adrar (320 unités) et Chlef (105 unités), a fait savoir le ministre en marge de la cérémonie de remise des clés, en présence du wali d'Alger, Abdelkhalik Sayouda et les autorités locales. L'opération de distribution se poursuivra au cours des trois prochains mois jusqu'à septembre prochain, date de clôture du dossier «AADL 1» au niveau national, a ajouté M. Beldjoud. Le ministre a indiqué par ailleurs que l'État a mis en place tous les moyens, notamment financiers, afin de parachever les

différents programmes en cours. Il rappelle, à ce propos, que son département a recensé près de 200 000 unités prêtes à la distribution, qui étaient en attente de parachèvement des travaux d'aménagement extérieur, avant leur remise aux bénéficiaires. Ce qui représente une entrave sérieuse à la remise des clés, notamment du fait que ce nombre important de logements en stand-by a été qualifié de «conséquent». Dans le but de remédier à cette situation caractérisant les sites inachevés de plusieurs wilayas, le ministre a fait savoir que des enveloppes financières «importantes» avaient été affectées pour parachever les travaux d'aménagement extérieur qui ont, à ses yeux, autant d'importance que les travaux de réalisation, soulignant que la tutelle accordait un intérêt «particulier» à ce «problème». De son côté, le directeur

général de l'AADL, Saïd Rouba a affirmé que tous les projets AADL-1 distribués actuellement avaient été lancés en 2014, 2015 et 2016, étant donné que l'actualisation des dossiers de 2001 et 2002 avait été effectuée en 2013. Et d'ajouter que le programme AADL-1 a été achevé pratiquement dans l'ensemble du territoire national exception faite de 17 000 unités à Alger, lesquelles seront livrées graduellement jusqu'à septembre prochain. Près de 58 000 unités du programme AADL-1 ont été distribuées, entre 2016 et 2019, dont plus de 30 000 en 2018 à Alger seulement, a ajouté le DG de l'AADL, soulignant que l'opération de remise des clés pour les premiers souscripteurs de l'AADL-2 sera lancée à Alger, à partir de la prochaine rentrée scolaire.

Meriem Benchaouia

Présidentielle du 4 juillet

Deux dossiers de candidature déposés auprès du Conseil constitutionnel

■ Le Conseil constitutionnel a annoncé le dépôt de deux dossiers de candidature, en prévision de la prochaine élection présidentielle prévue le 4 juillet, a indiqué, hier, un communiqué du Conseil.

Par Ghani Y.

«**A**près expiration du délai légal de dépôt des candidatures, fixé au 25 mai 2019 à minuit, en prévision de la présidentielle du 4 juillet 2019, le Conseil constitutionnel a enregistré le dépôt de deux dossiers le 25 mai 2019 auprès de son secrétariat général», ajoute le communiqué. Il s'agit des candidats Abdelhakim Hamadi et Hamid Touahri. «Le Conseil constitutionnel statuera sur la validité des deux dossiers de candidature, conformément aux dispositions de la Constitution et de la loi organique portant régime électoral et du règlement fixant les règles de fonctionnement du Conseil constitutionnel», conclut le document.



PH/D.R. rare non prévu par la Constitution et non pas un vide constitutionnel». M. Laggoune a souligné l'impératif de «rechercher d'autres solutions tirées de la Constitution et d'initier des consultations pour l'application des articles 7 et 8, et ce en réponse à la volonté et la souveraineté populaires», d'autant, a-t-il dit, que «la Constitution rentre des outils basés sur le principe de la souveraineté populaire». De son côté, l'ancien membre du Conseil constitutionnel, Amer Rekhila, avance l'idée de «prolongation» du mandat du chef de l'Etat qui arrivera à son terme le 9 juillet prochain, et ce à travers l'activation du deuxième alinéa de l'article 103 de la Constitution. L'article 103 prévoit qu'en cas de décès ou d'empêchement légal de l'un des deux candidats au deuxième tour, le Conseil constitutionnel déclare qu'il doit être procédé à nouveau à l'ensemble des opérations électorales. Il proroge dans ce cas les délais d'organisation de nouvelles élections pour une durée maximale de soixante jours. Lors de l'application des dispositions du présent article, «le président de la République en exercice ou celui qui assume la fonction de chef de l'Etat demeure en fonction jusqu'à la prestation de serment du président de la République». Amar Rekhila a estimé que la prolongation «permettra au pays d'éviter la situation de vide constitutionnel, ce qui déjouera les tentatives de tous ceux qui appellent à une période de transition». M^{me} Benabbou a relevé, quant à elle, que l'activation de cet alinéa de l'article 103 «doit se faire durant le processus électoral, ce qui n'est pas le cas maintenant».

G. Y./APS

En cas de suspension des élections, la Constitution autorise le chef de l'Etat à convoquer à nouveau le corps électoral

Des spécialistes en droit constitutionnel ont affirmé au lendemain de l'expiration du délai de dépôt des déclarations de candidature auprès du Conseil constitutionnel, en prévision de la présidentielle du 4 juillet, que la Constitution autorisait le chef de l'Etat à convoquer, à nouveau, le corps électoral en cas de déclaration, par le Conseil constitutionnel, de la suspension de ces élections en raison d'absence de candidats ou de rejet des dossiers de candidats ne réunissant pas les conditions légales. A cet égard, la spécialiste en droit constitutionnel, Fatiha Benabou estime qu'en cas d'expiration du délai

de dépôt des déclarations de candidature auprès du Conseil constitutionnel, fixé à 45 jours après la convocation du corps électoral, cette instance «déclare la suspension de l'élection présidentielle en raison d'absence de candidats et non son annulation», soulignant que la loi «n'autorise à aucune instance ni institution d'arrêter le processus électoral, quelle qu'en soit la circonstance». Elle a précisé, dans ce cadre, que la Constitution «autorise le chef de l'Etat, dans ce cas, à convoquer, à nouveau, le corps électoral et de fixer une nouvelle date pour l'élection présidentielle», indiquant que «le mandat du chef actuel de l'Etat prendra fin le 9 juillet prochain, mais la Constitution et les institutions constitutionnelles resteront à ce titre fonctionnelles». «Ces institutions prendront en charge la préparation du prochain rendez-vous électoral et seront assistées du gouvernement en

charge de gérer la prochaine phase jusqu'à l'élection du nouveau président de la République, conformément aux dispositions de l'article 104 de la Constitution», a ajouté M^{me} Benabou. Cette situation «nous conduira à une période de transition et à un vide constitutionnel. Toutefois, la Constitution demeurera en vigueur et ses dispositions applicables, contrairement à ce qui est avancé par certains», poursuit M^{me} Benabou, soulignant que la Constitution «prévoit un Conseil constitutionnel qui traite de toute violation et que l'annulation de l'application de la Constitution n'est envisagée qu'en cas d'effondrement de l'Etat». Pour la spécialiste, «la période de transition prévue requiert des solutions politiques en vue d'éviter l'impasse». De son côté, l'enseignant et spécialiste en droit constitutionnel, Walid Laggoune, a indiqué que la situation actuelle était «un cas

Malgré une minorité favorable à la continuité de la grève

Reprise des cours dans la majorité des universités

Après une grève qui a duré trois mois, la grande majorité des étudiants sont aujourd'hui favorables pour la reprise des cours. Les échos parvenus des différents campus universitaires du pays affirment que la reprise des cours a eu lieu hier. En effet, les directions des différentes universités du pays qui étaient en grève l'assurent : «Les trois mois de retard enregistrés depuis le début de ce second trimestre sont récupérables grâce à la détermination des enseignants et la prise de conscience des étudiants». La communauté étudiante reste fidèle à son engagement envers la protestation populaire mais ne veut en aucun cas sacrifier toute une année universitaire. Il faut signaler que beaucoup d'universitaires qui

étaient en grève ont déjà repris le chemin des amphithéâtres. A Alger, précisément à l'USTHB de Bab Ezzouar, la seule université complètement paralysée par la grève depuis déjà trois mois, a été prise d'assaut hier par les étudiants qui ont décidé de reprendre le chemin des amphithéâtres et tenter de rattraper les trois mois de retard. Mais une cinquantaine d'étudiants qui restent favorables à la non-reprise des cours ont manifesté hier à l'intérieur de l'USTHB de Bab Ezzouar et exprimé leur refus de reprendre les cours. Même cas à Tiarret où la direction du rectorat de l'université Ibn-Khaldoun a annoncé avoir réussi à conclure un accord avec les représentants des étudiants pour la reprise des cours à partir d'hier et la majorité

des étudiants ainsi que des enseignants ont répondu présents hier à cette décision. D'après le directeur de cet établissement d'enseignement supérieur, Cheikh Belfadl, «les représentants des étudiants ont bien compris la nécessité de reprendre les cours», signalant que tous les moyens humains et pédagogiques sont à leur disposition pour achever le programme dans les meilleures conditions. Le recteur de l'université de Tiarret a expliqué que les étudiants qui ont suivi les cours sans interruption peuvent passer leurs examens après l'Aid El-Fitr. Un programme sera établi pour ceux qui ont connu une perturbation dans leur cursus pour rattraper les cours et passer les examens fin juillet prochain, a-t-

on fait savoir. Pour les étudiants n'ayant pas suivi de cours au deuxième semestre, un programme sera mis en place pour le lancement des études et des examens en septembre prochain. Le recteur de l'université a affirmé que le taux de présence des étudiants dans les amphithéâtres de l'université a augmenté en ce début du mois de ramadhan pour atteindre 45% par rapport aux mois de mars et d'avril où les taux étaient de 20 et 30%. A Béjaïa, la reprise des cours s'est faite progressivement. Le recteur de l'université a appelé, à cet effet, à une concertation entre les comités pédagogiques, les enseignants et les étudiants, pour établir un programme des examens de rattrapage du premier semestre.

LA QUESTION DU JOUR

Le triste métier d'envoyé spécial

Suite de la page une

Ghassan Salamé a reçu pour mandat de faire prévaloir le principe de la négociation entre Tripoli et Tobrouk, qui pour la première fois sont en train de s'affronter directement, ce qu'ils ont fait jusqu'au 4 avril dernier seulement par groupes interposés. Non pas de mettre d'accord, d'une part Le Caire, l'Arabie saoudite et les Emirats, les alliés de Tobrouk et ses fournisseurs en armes, et de l'autre le Qatar et la Turquie, les amis pourvoyeurs de Tripoli. De même que son homologue au Yémen, Martin Griffiths, n'a pas à concilier les intérêts au Yémen de l'Arabie saoudite et de l'Iran, sans quoi cependant la paix est impossible dans ce pays, mais du moins dans un premier temps de parvenir à un cessez-le-feu entre les belligérants yéménites. Ce n'est qu'en Syrie qu'on a vu les émissaires successifs se réunir non pas seulement avec les parties directes au conflit mais également avec leurs alliés, à Genève lors des premières années de la guerre, à Astana ensuite. Et encore, ce ne sont pas tous les alliés des deux belligérants qui ont pris part à ces négociations, au demeurant loin encore d'avoir abouties. L'autre fonction impartie à l'émissaire est une servitude non prévue dans son mandat : elle consiste à subir l'ire de l'un ou l'autre des belligérants chaque fois que les choses ne se passent pas pour eux comme ils le voudraient. Il se trouve que c'est actuellement le cas aussi bien pour Salamé que pour Griffiths. Le premier est accusé par Tobrouk de favoriser en sous main Tripoli, et le second par le président yéménite de prendre fait et cause pour les Houthis. Soyons assurés que si au plan militaire tout allait bien pour Tobrouk et pour le gouvernement yéménite, les deux émissaires ne seraient pas épargnés pour autant. Seulement, ce serait à leurs rivaux de leur reprocher la même partialité mais au profit des premiers. Tant que la guerre n'a pas encore dit son dernier mot, il n'est rien que les émissaires onusiens puissent faire qui rapproche de la paix, et rien susceptible d'être porté à leur crédit par les deux camps à la fois.

M. H.

Dans plusieurs autres universités du pays, la situation est quasi similaire : une reprise progressive des cours, avec des retards à rattraper dans le programme. Enfin, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Tayeb Bouzid, avait assuré que les cours qui n'ont pas été dispensés en raison de la grève au niveau des universités seront rattrapés.

Thinhinene Khouchi

Consommation

Le gaspillage de pain s'aggrave durant le ramadhan

■ *Même s'il n'est pas l'apanage du mois de ramadhan car érigé comme règle de conduite le restant de l'année, force est de constater que le gaspillage, notamment du pain, s'accroît à Aïn Defla durant ce mois sacré, éloignant l'acte de jeûne de sa véritable finalité.*

Par Ihsane Gh.

Alors que le bon sens voudrait qu'il réduise sensiblement durant ce mois d'abstinence, de dévotion et de transcendance, le gaspillage, dopé par le jeûne et l'augmentation de la propension à l'achat, explose pendant cette période, contredisant de manière flagrante l'esprit même du troisième pilier de l'Islam. Le ramadhan rime désormais avec la consommation effrénée et la hausse des dépenses, des pratiques qui, à coup sûr, ternissent l'image de marque des musulmans, vidant l'acte de jeûner de son sens et le réduisant à une simple formalité. Pour nombre de personnes rencontrées par l'APS à Aïn Defla, le sentiment de faim occasionné par le jeûne conduit à des dépenses irraisonnées, «le jeûneur obéissant à sa gourmandise, achète sans réfléchir, 3 ou 4 fois plus de pain que ce dont il a réellement besoin», ont-ils soutenu à l'unisson. Selon eux, cette



haute portée dont le but est d'obtenir la satisfaction de Dieu, le responsable du service de l'enseignement coranique, de la formation et la culture islamique à la Direction des affaires religieuses et des waqfs de Aïn Defla, Benyamina Zitouni, a relevé que cette pratique cultive chez l'individu la maîtrise de soi et le dépassement.

Soutenant qu'un jeûne bien appliqué ne peut «en aucune manière» s'accommoder de surconsommation et de gaspillage, il a mis l'accent sur l'endurance et l'autodiscipline que le jeûne est censé inculquer chez ses adeptes.

Se référant à quelques versets du Coran tels que : «Et ne gaspille pas indûment car les gaspilleurs sont les frères des démons» Sourate 17 verset 26/27 ou encore «Mangez et buvez mais ne gaspillez point car Allah n'aime pas les gaspilleurs» Sourate 7 verset 31, il a soutenu que le gaspillage est formellement interdit en Islam.

«D'aucuns ont tendance à assimiler le mois de ramadhan à une période festive ou récréative, alors qu'en réalité il doit être consacré à la dévotion compte tenu des mérites et bénédictions inestimables qu'il accorde», a-t-il observé. Il a souligné qu'en s'abstenant de manger et de boire, le musulman aspire à maîtriser ses désirs afin de s'élever spirituellement pour atteindre la piété comme enseigné par le Saint Coran. «Au lieu de dépenser de l'argent pour l'achat de produits alimentaires qui, tout compte fait, prendront le chemin des poubelles, n'est-il pas plus judicieux d'offrir ces sommes aux démunis qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts ?», s'est interrogé M. Zitouni. I. Gh./APS

situation aiguise les appétits des boulangers qui innovent en matière de confection de pain dans le but manifeste d'attirer le consommateur et de l'inciter à acheter. Même les enfants se mettent de la partie, prenant d'assaut les places publiques et les marchés en vue d'y proposer diverses formes de pain traditionnel aussi alléchantes les unes que les autres. Pour aâmi Ali, un retraité rencontré à proximité de la mosquée El Khadra du centre-ville de Aïn Defla, le gaspillage du pain s'exacerbe durant le ramadhan par le fait que les gens (notamment les jeunes) refusent

de consommer du pain acheté la veille, préférant le pain acheté deux ou trois heures avant la rupture du jeûne. «Il est clair que les conséquences de cet achat effréné de pain ne peuvent qu'être préjudiciables en tout point de vue», a-t-il soutenu, notant que ce qui est paradoxal, c'est que les gens parlent de cherté de la vie et qu'au même moment ils n'hésitent pas à verser dans le gaspillage que la religion a formellement interdit. Selon le directeur du Centre d'enfouissement technique (CET) de Aïn Defla, Metaï Ali, le flux des déchets ménagers reçus

durant les deux premiers jours du mois sacré renseigne sur la hausse «spectaculaire» de la consommation. Alors que d'habitude, 160 tonnes de déchets sont recueillies par ce centre, ce volume est passé à plus de 210 tonnes dès l'entame du ramadhan, a-t-il signalé, déplorant que de «grandes» quantités de pain soient mélangées avec les déchets solides.

Le ramadhan dévié de son essence

Tout en observant que le jeûne est un acte d'adoration de

Religion

L'enseignement coranique attire de plus en plus d'apprenants

L'enseignement coranique attire de plus en plus de citoyens de différentes catégories d'âge qui se rendent aux écoles coraniques, les zaouïas et les associations spécialisées dans ce domaine, afin d'apprendre le Livre saint. Ces établissements accueillent les élèves du préscolaire, les jeunes apprenants, les étudiants hors système scolaire, les étudiants itinérants et les femmes, a-t-on indiqué à la Direction de wilaya des affaires religieuses et des waqfs, ajoutant que les classes d'alphabétisation dans les mosquées tiennent à l'enseignement coranique. Si les zaouïas et quelques écoles au niveau des mosquées utilisent encore les moyens pédagogiques traditionnels comme la planche (louha), le qalam (crayon et/ou plume) et l'encre locale, de nombreuses écoles, notamment celles appartenant aux associations, utilisent des moyens plus modernes et des méthodes d'apprentissage utilisées dans l'enseignement national. Le nombre d'élèves dans la wilaya d'Oran a atteint les 20 950 apprenants qui suivent les cours au niveau de 423 établissements, dont 34 écoles coraniques hors mosquées ou appartenant aux associations. Selon

le chef de service de l'enseignement coranique, de la formation et de la culture islamique de la Direction locale des affaires religieuses, Boukhemacha Mokhti, les apprenants, non scolarisés, viennent en tête avec quelque 7 796 élèves, alors que le nombre des jeunes apprenants a atteint les 3 000, ainsi que 2 740 élèves des deux sexes dans les classes d'alphabétisation et 280 étudiants itinérants en provenance de plusieurs wilayas du pays, selon le même responsable. L'apprentissage du Coran revêt une grande importance chez les femmes de différents âges, très nombreuses dans les classes d'apprentissage du Coran. Leur nombre a atteint quelque 6 000 personnes, déterminées à apprendre le Livre saint, a-t-on indiqué. Ces effectifs sont encadrés par plus de 900 professeurs, dont des imams et des fonctionnaires du secteur des Affaires religieuses, ainsi que des «mourchidates» (guides) et des bénévoles. Ces fonctionnaires bénéficient de sessions de formation et de stages au niveau des 10 écoles de formation de la wilaya relevant du secteur afin de renforcer l'enseignement coranique, a-t-on souligné. Dans ce cadre, l'enseignement coranique ne se limite pas seulement à apprendre le Livre Saint par cœur et sa

préservation, mais comprend également les sciences coraniques et le fiqh (jurisprudence), la langue arabe et sa grammaire, la sunna du prophète (QSSSL), ainsi que l'enseignement spirituel, ceci afin d'incruster chez les stagiaires toutes les valeurs morales et les préparer à devenir les éducateurs de demain.

La zaouïa Belkaidia : un pôle de rayonnement religieux

La zaouïa Belkaidia, sise dans la localité de Sidi Marouf, dans la zone Est d'Oran, est considérée comme un véritable centre de rayonnement religieux et possède une riche expérience dans l'apprentissage du Coran et l'enseignement spirituel. Elle est fréquentée par des élèves venus des quatre coins du pays, voire de l'étranger. Son école coranique a participé, durant des décennies, à la formation de plusieurs générations d'apprenants du saint Coran, maîtrisant ses préceptes et ses «tafassirs», ainsi que ses sciences. Ces étudiants, à leur tour, ont poursuivi l'enseignement du Coran et son apprentissage, et ce depuis l'avènement de l'Islam en Algérie, durant le premier siècle de l'hégire. La zaouïa

compte actuellement quelque 165 élèves bénéficiant, dans leur majorité, du régime d'internat. Ils proviennent de plusieurs wilayas du pays, notamment de Tebessa, Tamanrasset et plusieurs wilayas de l'Ouest, ainsi que plusieurs élèves qui suivent les cours dans les annexes de la zaouïa à Oran, Alger, Blida, Annaba, Tlemcen, Laghouat, Béchar, Touggourt, Khemis Miliana, ainsi qu'à Paris (France), a indiqué à l'APS, l'inspecteur d'enseignement coranique, Rachid Boudjemâa. Les élèves de la zaouïa bénéficient d'une couverture sanitaire et sociale. Tous les frais sont pris en charge par la zaouïa, grâce à ses revenus provenant de ses biens waqfs, a indiqué le même responsable. En plus de l'apprentissage du Coran par la méthode traditionnelle, les élèves reçoivent un enseignement religieux, notamment les différentes sciences religieuses. Un programme spécial a été mis en place pour les apprenants doués sur les techniques de récitation du Coran, selon les dix différentes lectures. Ce programme est encadré par un cheikh d'El-Azhar. Ali Y.

Evolution des prix à la consommation

L'inflation à 4% en avril

■ L'évolution des prix à la consommation en rythme annuel de l'Algérie a été de 4% jusqu'à avril 2019, selon l'Office national des statistiques.

Par Salem K.

L'évolution des prix à la consommation en rythme annuel jusqu'à avril 2019 est le taux d'inflation moyen annuel calculé en tenant compte des 12 mois allant de mai à avril 2019 par rapport à la période allant de mai 2017 à avril 2018. Quant à la variation mensuelle des prix à la consommation, qui est l'indice brut des prix à la consommation en avril 2019 par rapport à mars 2019, elle a connu une relative stagnation, selon la même source. En termes de variation mensuelle et par catégorie de produits, les prix des biens alimentaires ont enregistré une légère baisse de près de 0,2% en avril comparativement au mois de mars 2019. Cette baisse est induite, essentiellement, par un recul des produits agricoles frais (-0,6%), a précisé l'Office. En effet, cette variation mensuelle des prix des produits agricoles frais s'explique, essentiellement, par une baisse des prix de la pomme de terre (-6,1%), des fruits frais (-5%), des poissons frais (-4,9%) et des œufs (près de -2%). En revanche, des hausses des prix ont concerné, notamment les légumes frais (+3,13%), la viande de poulet (+2,6%) et la viande de bœuf (+0,4%). Pour les prix des produits alimentaires industriels (agroalimentaires), ils ont enregistré une légère hausse de



P.M/D. R.

+0,24% en avril dernier et par rapport au mois de mars dernier. La tendance haussière a également concerné les prix des produits manufacturés avec (+0,15%) et les services (+0,20%) en avril, en comparaison au mois de mars. Par groupe de biens et services, l'augmentation des prix a touché essentiellement les meubles et les articles d'ameublement (+1,4%), ceux

de l'éducation, culture et loisirs (+1,1%), alors que le reste s'est caractérisé par des stagnations. Durant les quatre premiers mois 2019, les prix à la consommation ont enregistré une hausse de 2,6%. Cette variation haussière a concerné toutes les catégories de produits. Ainsi, les biens alimentaires ont augmenté de près de 1,7%, a fait savoir l'ONS. Les produits agricoles frais ont

observé un relèvement de près de 1%. Cette hausse s'explique, notamment, par l'augmentation des prix des viandes rouge de bœufs (+15,21%) et de mouton (3,2%), ainsi que les légumes frais (7,4%). Par ailleurs, d'autres produits ont enregistré des baisses, la plus remarquable a concerné les œufs de (-11%), les poissons frais (-9,5%), la viande de poulet (-9,4%) et la pomme

de terre (-8,7%). Les produits alimentaires industriels (agroalimentaires), ils ont également connu une hausse de 2,5% durant les quatre premiers mois 2019. La hausse des prix a aussi concerné les biens manufacturés avec +3,9% et les services avec +2,3%. Pour rappel, le taux d'inflation de l'Algérie avait atteint 4,3% en 2018.

S. K.

Hydrocarbures

«Aucun désengagement» des partenaires de l'Algérie n'a été enregistré

Les projets en cours dans le domaine de l'énergie continuent de fonctionner normalement et «aucun désengagement» des partenaires de l'Algérie n'a été enregistré, a affirmé le ministre de l'Energie, Mohamed Arkab, dans un entretien à l'APS. Interrogé sur la véracité des informations sur un prétendu «désinvestissement» enregistré dans le secteur de l'énergie, en raison de la situation politique du pays, M. Arkab a précisé que «les projets en cours continuent de fonctionner normalement, suivant les plans préalablement arrêtés et aucun désengagement de nos partenaires n'a été enregistré depuis le début de l'année 2019». Cependant, il a estimé qu'une appréciation réelle, des retombées de quelque nature que ce soit dans le domaine de l'investissement, ne peut se faire qu'en fin de chaque exercice. «Nous n'ignorons pas une certaine inquiétude de la part des investisseurs présents en Algérie de par la situation politique, néanmoins, nous pouvons rassurer tout le monde, les données chiffrées sur les investissements dans le secteur des hydrocarbures durant la dernière décennie sont parlantes, avec une moyenne annuelle de plus de 12

milliards de dollars», a-t-il fait savoir. Selon lui, l'observation de l'évolution des investissements dans le segment amont (exploration et production) permet de constater que «le montant réalisé durant le dernier quinquennat (2013-2018) a été stable par rapport au quinquennat précédent (2008-2012) de près de 8 milliards de dollars par an». En termes de perspectives, globalement sur la période (2019-2023), il est prévu un investissement de «plus de 58 milliards de dollars, à horizon 2023 pour le développement de l'activité hydrocarbures», a-t-il ajouté. Concernant les négociations entamées avec l'américain Exxon Mobil, M. Arkab a confirmé que ce groupe avait effectivement exprimé son intérêt pour investir en Algérie, dans l'amont pétrolier. «Ce n'est pas le seul grand groupe qui souhaite le faire. Le potentiel des bassins algériens est très important», a-t-il ajouté.

Don de gaz algérien à la France : une tentative vile pour semer le doute

Selon lui, le domaine minier de l'Algérie est exploré à 50% et recèle des potentialités très

importantes en hydrocarbures, que ce soit dans les hydrocarbures conventionnels que non conventionnels. D'ailleurs, les premières évaluations place l'Algérie en 3e position mondiale en réserves non conventionnelles avec un volume de gaz non conventionnel (gaz de schiste) de l'ordre de 20 000 milliards de m³. Le nombre de partenaires activant en Algérie dans les activités recherche et exploitation des hydrocarbures s'élève déjà à 26 entreprises issues de 18 pays, a-t-il fait savoir, ajoutant que le nombre de découvertes réalisées en «onshore» par Sonatrach, seule et en association avec des partenaires étrangers, s'élevaient à 30 découvertes par an en moyenne. En offshore, des travaux de prospection ont été récemment entamés à l'Est et l'Ouest du pays par Sonatrach en partenariat avec l'italien ENI et le français Total, a-t-il rappelé. Sollicité de se prononcer sur les rumeurs qui avaient circulé sur «l'approvisionnement gratuit» de la France en gaz algérien, M. Arkab a dit : «Je tiens à démentir formellement de telles allégations. Je sais que le peuple algérien ne peut donner crédit à des tentatives aussi viles pour semer le doute et le discrédit

sur la gestion des ressources de notre pays». «Je ne peux pas concevoir qu'on puisse penser que l'Algérie, pays souverain, puisse approvisionner un tiers en gaz algérien gratuitement», a-t-il estimé.

Maintien de la règle 51/49% dans la nouvelle loi

Il a aussi évoqué les bouleversements enregistrés sur la scène énergétique mondiale, marquée par l'émergence de nouvelles zones productrices de pétrole et de gaz notamment en Afrique, comme c'est le cas du Mozambique et de l'Egypte, outre l'offre abondante qui a impacté à la baisse les prix des hydrocarbures sur les marchés. «Cette scène énergétique mondiale a vu aussi le développement accéléré des ressources non conventionnelles et des énergies renouvelables», a-t-il souligné.

Partant de ces constats, la proposition de quelques amendements à la loi sur les hydrocarbures est devenue une nécessité pour d'abord encourager et renforcer le partenariat, a-t-il soutenu. Pour M. Arkab, le partenariat demeure un axe stratégique et

privilegié pour augmenter l'effort d'exploration et par voie de conséquences d'augmenter les réserves du pays afin d'assurer la sécurité énergétique à long terme et continuer à assurer les revenus nécessaires au développement économique et social du pays.

«Notre objectif est donc de restaurer l'attractivité de notre domaine minier, augmenter la production et d'attirer des investissements directs étrangers dans le secteur des hydrocarbures sans, aucunement, menacer la souveraineté nationale», a-t-il expliqué. «Nous nous devons effectivement préserver et surtout augmenter les parts de marchés de Sonatrach à l'international à travers l'augmentation de la production», a-t-il ajouté. La loi doit, par ailleurs, garantir à Sonatrach de détenir la majorité dans l'amont pétrolier et dans les activités de transformation des hydrocarbures.

«Nous ne reviendrons donc pas sur la règle du 51/49. Les amendements nous permettront toutefois d'améliorer les conditions d'investissement aux plans juridique, institutionnel et fiscal», a-t-il affirmé.

Mahi O./APS

Laghouat

Diverses opérations de développement pour la commune de Tadjrouna

■ Plusieurs opérations de développement ont été retenues en faveur de la commune de Tadjrouna (80 km à l'ouest de Laghouat) afin d'améliorer le cadre de vie de la population de la région, a-t-on appris des responsables de cette collectivité locale.

Par Anissa H.

Inscrits au titre du programme sectoriel (PS) et le plan communal de développement (PCD-2019), ces projets seront lancés prochainement, notamment ceux concernant les secteurs de la jeunesse et des sports, l'environnement, l'aménagement urbain et les ressources en eau, a-t-on détaillé. Il s'agit entre autres de l'aménagement du terrain du stade communal, le revêtement de cette structure d'une pelouse synthétique, la réalisation d'une charpente métallique et l'installation d'un système de filtration et régénération des eaux pour un bassin de natation, selon la même source. La collectivité a bénéficié également d'un vaste programme d'aménagement urbain, de réalisation de routes, de raccordement des lotissements sociaux aux divers réseaux, ont ajouté les responsables. Un réseau d'assainissement (550 m/l) sera concrétisé dans la commune de Tadjrouna, en plus de l'achèvement et la rénovation de canaux d'eaux usées (450 m/l)

du groupe d'habitation de Lalmaya. Les opérations concernent également le renouvellement du réseau d'éclairage public (utilisation des lampes économiques) à travers les artères de la ville de Tadjrouna et la banlieue-est du groupe d'habitation de Lalmaya, en plus de l'aménagement de la cité El moudjahid Smaini Ahmed, les anciennes bâtisses et le gouddronnage de la route entre la cité de 5 juillet et la polyclinique, a-t-on signalé. La réalisation d'une décharge publique au niveau du



chef lieu de la commune et l'intensification des campagnes de boisement dans le milieu urbain

sont autant d'opérations projetées au cours de cette année à Tadjrouna, ont expliqué les res-

ponsables locaux.

A. H. /APS

El-Oued

Formation de plus de 1 200 stagiaires dans des spécialités agricoles à l'horizon 2024

Plus de 1 200 stagiaires de la formation professionnelle vont être formés dans des spécialités agricoles d'ici à 2024 dans la wilaya d'El-Oued, a-t-on appris auprès de la direction locale de la formation et de l'enseignement professionnels (DFEP). Cette démarche entre dans le cadre de

la stratégie du secteur de la formation professionnelle visant à ouvrir des postes en adéquation avec les besoins du marché local de l'Emploi en main-d'œuvre qualifiée, a indiqué le directeur du secteur, Belkacem Gheskili. A ce titre, 21 spécialités en rapport avec le secteur agricole, dans ses

segments végétal et animal, ont été ouvertes dans une première phase, et s'articulent autour des activités de production animale, des grandes cultures, de l'arboriculture fruitière et des cultures maraichères, réparties entre les quatre instituts nationaux spécialisés de la formation profession-

nelle (INSFP) que compte la wilaya. Le secteur de la formation professionnelle a arrêté cette «politique de formation», au regard des penchants vers les activités agricoles de nombreux postulants à la formation professionnelle, perçus lors de diverses campagnes de sensibilisation et d'information organisées en direction des jeunes à travers les 30 communes de la wilaya, a expliqué M. Gheskili. Les stagiaires dans le secteur agricole sont répartis entre trois modes de formation, à savoir la formation par apprentissage, la formation résidentielle et la formation qualifiante, a-t-il fait savoir en précisant que les niveaux de qualification sont la formation professionnelle spécialisée, l'aptitude professionnelle, et la formation de technicien et technicien supérieur. Le secteur dispose dans la wilaya d'El-Oued de quatre INSFP, 17 centres de formation et d'apprentissage, six annexes de formation professionnelle et deux écoles de formation privées.

Nabila T.

Mascara

Perte de 40 000 ha de terres emblavées en céréales à cause du déficit pluviométrique

Le déficit pluviométrique dans la wilaya de Mascara a causé la perte de 40 000 ha de terres agricoles emblavées en céréales durant la saison agricole en cours, a-t-on appris, samedi du directeur des services agricoles, Benaouda Dellali a souligné, lors d'une rencontre consacrée à l'évaluation des préparatifs de la campagne de moissons-battages, que le manque de pluies cette saison, notamment durant la période s'étalant de février à avril, a causé une perte d'importantes surfaces de terres emblavées en céréales. Le nord de la wilaya et les régions d'Oued El Abtal et Bouhanfia sont les plus

touchées, a-t-il précisé. La saison agricole a été entamée avec de bonnes précipitations, surtout durant les mois d'octobre et novembre. Toutefois, une baisse a été relevée durant le printemps avec 124 mm seulement. La quantité de précipitations enregistrées dans la wilaya de Mascara cette saison a atteint 333 mm contre 368 mm la saison écoulée. Le même responsable a fait savoir que la surface emblavée de différentes variétés de céréales cette année a atteint 141 200 ha alors que la surface devant être moissonnée n'est que de 101 500 ha. De ce fait, la récolte devra atteindre 1,198 million de quin-

taux contre 2,70 millions de quintaux la saison écoulée. La même source a ajouté que les surfaces endommagées seront exploitées pour le fourrage du bétail. Par ailleurs, la préparation des moyens pour la réussite de la campagne de moissons battages a été entamée avec la mobilisation de 276 moissonneuses batteuses, 33 relevant de la coopérative de céréales et légumes secs (CCLS) outre 6.304 tracteurs, 3 057 camions et des docks silos pour la réception de la production prévue.

A. O. / APS

El Tarf

106 foyers raccordés aux réseaux de gaz et à l'électrification rurale à Zitouna

Pas moins de 106 foyers ruraux implantés à la cité Benseghir, sise à 3 km de la commune de Zitouna, ont été raccordés au réseau de distribution de gaz naturel et d'autres à l'électrification rurale à Hammam Sidi Trad dans la même collectivité. L'opération de raccordement au réseau de gaz naturel a permis à 61 familles résidant dans le site rural de Benseghir d'en bénéficier, à la faveur d'un projet qui a nécessité 5 milliards de dinars,

selon les explications fournies sur place. Se poursuivant depuis l'année 2015, ce programme de distribution de gaz naturel dans cette wilaya frontalière, atteindra, «avant fin décembre 2019», un taux de couverture de 75%, ont affirmé les responsables concernés. Tout en insistant sur l'importance de l'accélération de la cadence des travaux, le wali d'El Tarf, Harfouche Benarar a instruit les responsables concernés à rattraper les retards enregistrés

dans ce domaine afin de permettre aux habitants de ces zones frontalières d'en profiter, dans les plus brefs délais. La deuxième opération porte, quant à elle, sur le raccordement de 45 foyers au réseau d'électrification rurale à Hammam Sidi Trad, pour un montant de plus de 9 millions de dinars. Selon les explications fournies sur site, le programme en question cible un total de 176 sites totalisant 7 696 foyers dont 945 ont déjà bénéficié de cette

énergie alors que 6 331 autres le seront «prochainement». Le taux d'avancement de ces chantiers est estimé à 91%, a-t-on soutenu, indiquant que ces travaux seront «achevés à 100% dans un délai n'excédant pas les 45 jours». Insistant sur le respect des objectifs assignés en fonction des contrats conclus avec les entreprises désignées, le chef de l'exécutif a rappelé que cette opération est destinée à améliorer les conditions de vie des popula-

tions rurales notamment, avant de mettre l'accent sur l'importance de «l'accompagnement et la participation» des citoyens dans le processus de développement et la préservation de ces acquis. Le taux de pénétration de l'électricité dans la wilaya d'El Tarf est estimé à près de 60% alors que celui du gaz naturel a atteint 66%, ont rappelé les services de la société de distribution de l'électricité et du gaz d'El Tarf.

R. R.

— Persistance du Maroc à rejeter la participation de l'UA au processus de paix —

L'ambassadeur de la RASD à Alger dénonce

■ L'ambassadeur de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) en Algérie, Abdelkader Taleb Omar, a fustigé l'opposition du colonisateur marocain à la participation de l'Union africaine (UA) au processus de paix au Sahara occidental, affirmant que l'attachement de l'UA aux principes de son Acte fondateur, notamment le respect des frontières héritées au lendemain de l'indépendance et le droit à l'autodétermination, était un gage pour la paix et la stabilité dans le continent.

Par Farid M.

Intervenant lors d'une conférence organisée par le Parlement africain de la société civile, samedi à Alger, sous le thème «Le Sahara occidental, dernière colonie en Afrique», en célébration de la Journée de l'Afrique, M. Taleb Omar a dénoncé la persistance du Maroc à rejeter la participation de l'UA au processus de paix, «une position qui bat en brèche sa propagande médiatique sur le prétendu soutien acquis de l'Afrique, et qui prouve au demeurant que c'est "un système propagandiste"». Par ailleurs, le diplomate sahraoui a salué, lors de cette rencontre abritée par l'Association nationale des échanges entre jeunes (Anej), le rôle de l'UA dans le soutien de la cause sahraouie et du droit légitime du peuple sahraoui à l'indépendance. La reconnaissance de la RASD, au début des années 80 du siècle dernier, par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en tant que pays membre à part entière «s'inscrit en droite ligne avec l'histoire de libération sous-tendant les principes et la doctrine de l'organisation panafricaine», a-t-il relevé, soulignant que «le Maroc qui avait accepté le principe du référendum en 1981, manœuvre toujours contre la décolonisation du Sahara occidental». «L'Afrique est restée sur la même ligne, même après le retour du Maroc vers elle, 32 ans plus tard, une fois qu'il avait compris que le perdant c'était lui et que l'Afrique pesait de plus en plus sur la scène internationale»,

a ajouté M. Taleb Omar, précisant que «ce retour était une tentative, qui a échoué à ce jour, de "semmer la division entre les États membres"». Pour lui, la preuve de l'échec de cette politique était que «la RASD a non seulement été maintenue en tant que pays membre mais elle est imposée dans toutes les rencontres de l'UA avec ses partenaires internationaux, dont Afrique-Japon, Afrique-Union européenne et Afrique-Ligue arabe». Evoquant la démission de l'Envoyé personnel du SG de l'ONU pour le Sahara occidental, Horst Kohler, l'ambassadeur sahraoui a réitéré le regret du Front Polisario, expliquant que les circonstances de cette démission démontrent que le Conseil de sécurité n'a pas pris suffisamment de mesures pour amener le Maroc à se conformer aux résolutions onusiennes, «ce qui l'a encouragé à tergiverser et à perdre plus de temps», a-t-il dit. A ce propos, M. Taleb Omar a mis en garde contre le vide que laissera M. Kohler, auquel le Front Polisario rend hommage pour «ses sincères efforts en vue de créer la dynamique imprimée aux négociations», espérant que ce vide ne perdurera pas et que la dynamique enregistrée, dernièrement, soit soutenue par des positions fermes de la part du Conseil de sécurité afin d'éviter la répétition des démissions et la perpétuation du conflit. Pour ce qui des étapes à suivre par le Front Polisario face au blocage du processus de paix et à l'intransigence de Rabat, le diplomate sahraoui a déclaré : «Nous sommes prêts à poursuivre notre



combat sur tous les fronts jusqu'au recouvrement de la souveraineté», ajoutant que «quarante-six ans de résilience sont une preuve de la capacité du peuple sahraoui à continuer la lutte pour un règlement juste du conflit conformément à la légalité internationale et à ses aspirations à l'édification de son Etat indépendant». Réitérant la satisfaction de la partie sahraouie quant à la prorogation du mandat de la Minurso de six mois, M. Taleb

Omar a estimé que cette décision «sert l'organisation du référendum et la pression sur le Maroc afin d'accélérer sa mise en œuvre», dénonçant, dans ce cadre, «le rôle de la France et son parti pris pour le Maroc, alors que ce dernier continue à tergiverser, manœuvrer et mentir pour saper le processus de règlement du conflit et renier ses engagements». En renouvelant le mandat de la Minurso de six mois, le Conseil de sécurité a réaffirmé

son engagement à aller de l'avant dans le processus onusien au Sahara occidental, a estimé le diplomate sahraoui, déplorant dans ce sens «le fait qu'il ne soit exigé expressément du Maroc de mettre fin à son occupation illégale du Sahara occidental». «Cette position du Conseil de sécurité encourage le Maroc dans son intransigence, ce qui sape le processus politique déjà fragile», a expliqué M. Taleb Omar citant, entre autres résultats de ce silence, les violations du cessez-le-feu et la répression barbare des populations sahraouies en territoires occupés. «Des actes qui requièrent une réponse ferme et une interpellation de l'Etat occupant», a-t-il ajouté. De son côté, le vice-président du Parlement panafricain de la société civile, Ali Sahel, a rappelé que les aléas dont ont souffert les peuples africains en termes de sous-développement, d'instabilité, d'épidémies, de malnutrition et d'illettrisme, sont tous la résultante de la colonisation par la Bretagne, la France, la Hollande et autres. Soulignant que l'Afrique d'aujourd'hui est, elle, le résultat des Mouvements de libération tout au long du siècle dernier, il a affirmé que de «tels mouvements doivent persister tant que perdure la cause du Sahara occidental, qui est une question centrale pour l'Afrique car relevant de la libération et de la décolonisation». F. M./APS

Mauritanie

La BM prévoit un taux de croissance de 6,2% entre 2019 et 2021

La Banque Mondiale (BM) prévoit en Mauritanie un taux de croissance de 6,2% entre 2019 et 2021, selon un rapport de l'institution financière mondiale. Lors de la présentation à Nouakchott du contenu de ce rapport sur l'économie mauritanienne, les représentants de la banque ont indiqué que la forte reprise du secteur primaire, le renforcement du secteur des services et l'augmentation de la production de fer en 2019 sont des facteurs qui pourraient constituer un levier pour cette croissance attendue. Ils ont, toutefois, souligné que le pays doit continuer à mener une politique prudente de gestion budgétaire afin de réduire la dette publique. Le rapport a ajouté que le taux de croissance prévu s'accompagnera d'une légère inflation et que la proportion d'excédents budgétaires réduira le volume de la dette publique et le niveau de pression externe, soulignant que ces prévisions sont fondées sur des condi-

tions d'hypothèses commerciales favorables, le développement du projet gazier, l'adoption d'une politique budgétaire prudente et la mise en œuvre par le gouvernement de réformes structurelles. La politique de prudence devait être accompagnée d'infrastructures et d'une protection sociale adéquates, a relevé la BM qui a appelé les autorités mauritaniennes à encourager une politique de change à même de réduire l'impact des influences extérieures, d'améliorer la concurrence et de continuer à renforcer le cadre réglementaire du secteur bancaire. Les représentants de la banque ont de même appelé la Banque centrale de Mauritanie (BCM) à moderniser le cadre juridique régissant les transactions électroniques, à encourager le recours à l'intermédiation financière et à poursuivre les réformes structurelles en faveur de la croissance globale de l'économie et de sa diversification par le développe-

ment du secteur privé. En revanche, la BM a indiqué dans son rapport que le ratio dette publique/PIB est passé de 75,7% en 2017 à 81,9% en 2018, malgré l'amélioration du budget. Le rapport a attribué cette hausse à la reconnaissance par le gouvernement mauritanien de la dette due à la Banque centrale, qui représentait 8,2% du PIB pour 2018, qualifiant cette reconnaissance d'«encourageante» pour améliorer la transparence. Les auteurs du rapport ont, à cette occasion, formulé trois observations, à savoir que le gouvernement mauritanien était en mesure de mener à bien les réformes qui avaient conduit à un excédent financier et l'amélioration en Mauritanie durant ces dernières années de l'indice des affaires. Ils ont, toutefois, estimé nécessaire pour le gouvernement d'initier des réformes encourageantes dans le domaine des affaires pour promouvoir les investissements. Amel O.



Irak

Condamnation à mort de trois Français pour appartenance à Daech

■ Trois Français ont été condamnés à mort hier pour appartenance au groupe État islamique (EI), a indiqué à l'AFP un magistrat de la cour de Bagdad qui les a jugés, un verdict inédit pour des ressortissants de ce pays.

Il s'agit de Kévin Gonot, Léonard Lopez et Salim Machou, arrêtés en Syrie par une alliance arabo-kurde anti-EI avant d'être transférés avec neuf autres Français en Irak en février. Selon la loi irakienne – qui prévoit la peine de mort pour quiconque a rejoint une organisation «terroriste», qu'il ait combattu ou non – les trois hommes ont 30 jours pour faire appel. Jusqu'ici, trois Français ont déjà été reconnus coupables d'avoir rejoint l'EI en Irak: Mélima Boughedir, 27 ans, Djamilia Boutoutaou, 28 ans, et Lahcène Gueboudj, 58 ans. Tous trois ont été condamnés à la prison à perpétuité, équivalente à 20 ans de détention en Irak, alors que la France refuse la peine de mort. Les verdicts de hier pourraient relancer le débat sur l'épineuse question du retour des jihadistes, qui suscitent un vif rejet

dans l'opinion publique en Europe. Léonard Lopez, Parisien de 32 ans converti à l'islam, a répondu aux questions du juge en arabe lors de l'audience de hier, après quatre mois d'interrogatoires, sur la base desquels la cour a rendu son jugement. Contacté par l'AFP à Paris, son avocat Me Nabil Boudi, a dénoncé une «justice expéditive». «On condamne à la peine capitale un ressortissant français, sur la base uniquement d'une série d'interrogatoires passés dans des geôles de prison à Bagdad», a-t-il affirmé. «Le ministère des Affaires étrangères nous avait pourtant garanti que les Français auraient tous droit à un procès équitable même en Irak», a-t-il encore dit à l'AFP alors que les défenseurs des droits humains dénoncent «de vrais risques de torture» et «aucune garantie pour des procès équitables». Léonard Lopez

a fait partie, au début des années 2000, des plus actifs sur le site jihadiste francophone de référence d'alors, Ansar Al-Haqq. En juillet 2015, sous contrôle judiciaire pour son activité sur ce site, il est parti avec sa femme et leurs deux enfants. D'abord à Mossoul puis en Syrie, selon les enquêteurs français. Condamné en son absence en juillet 2018 à cinq ans de prison dans le dossier Ansar al-Haqq, celui qui se faisait appeler Abou Ibrahim al-Andaloussi au sein de l'EI est sous le coup d'un mandat d'arrêt. Mais il est surtout connu des services de renseignement pour avoir cofondé l'association Sanabil, dissoute par le gouvernement français fin 2016 car elle contribuait sous couvert d'aide aux détenus à radicaliser des prisonniers. «Tous ceux qui ont été impliqués directement ou indirectement dans les attentats depuis janvier 2015 ont été en lien direct ou indirect avec Sanabil», assure-t-il à l'époque un enquêteur. Kévin Gonot, 32 ans, né à Figeac dans le sud-ouest de la France, a dit hier au juge «regretter» d'avoir rejoint l'EI. Il a été arrêté en Syrie avec son demi-frère Thomas Collange, 31 ans, sa mère et son épouse, une nièce des frères Fabien et Jean-Michel Clain qui ont revendiqué les attentats de novembre 2015 à Paris (130 morts) avant d'être tués récemment en Syrie. Kévin Gonot affirme que son père, qui avait également rejoint l'EI selon ses «aveux» publiés par la justice irakienne, a été tué à Raqa, ancienne «capitale» de l'EI en Syrie. Entré illégalement en Syrie via la Turquie selon ses dires, il a d'abord rejoint le Front al-Nosra (ex-branche d'Al-Qaïda en Syrie)



F. M. D. R.

avant de prêter allégeance au «calife» autoproclamé de l'EI, Abou Bakr al-Baghdadi. Celui qui se faisait appeler Abou Sofiane au sein de l'EI a indiqué avoir été blessé au ventre lors de la bataille de Kobané, en Syrie, en 2015. Il a assuré au juge avoir ensuite été transféré à Mossoul, la «capitale» de l'EI en Irak de 2014 à 2017, pour y être hospitalisé et non pour y combattre. En France, il a déjà été condamné en son absence à neuf ans de prison, selon le Centre d'analyse du terrorisme (CAT). Salim Machou, 41 ans, a appartenu à la brigade Tariq ibn Ziyad, une unité de l'EI menée par un ancien légionnaire français, Abdellah Himich, selon le CAT. Cette «cellule de combattants européens, vivier d'uteurs d'attaques», a compté jusqu'à «300 membres», selon les autorités américaines. Salim Machou a, rapporte le CAT, hébergé à Raqqa

Jonathan Geoffroy, un Français capturé en Syrie et remis à la justice française qui a fait de nombreuses révélations, notamment sur les frères Clain. Neuf autres Français doivent encore être jugés en Irak. Il s'agit de Fodil Tahar Aouidat, Mustapha Merzougghi, Yassine Sakkam, Karam El Harchaoui, Vianney Ouraghi, Brahim Nejara, Bilal Kabaoui, Mohammed Berri et Mourad Delhomme. Récemment, Bagdad, qui a déjà condamné plus de 500 étrangers – hommes et femmes – pour appartenance à l'EI, s'est proposé de juger également le millier d'étrangers actuellement aux mains des Kurdes en Syrie. L'Irak demande pour cela à leur États d'origine une somme de deux millions de dollars par personne. Rosa C.



Impuissance

Spéculations

Par Fouzia Mahmoudi

Si Benjamin Netanyahu se débrouille depuis plusieurs années déjà pour garder son poste de Premier ministre en flattant sans retenue la frange la plus extrémiste de la population israélienne, il a également réussi à se mettre à dos une autre partie de ses concitoyens qui n'hésitent pas à exprimer leurs différences. En effet, des milliers d'Israéliens ont manifesté samedi soir à Tel-Aviv contre d'éventuels accords de coalition du Premier ministre qui pourraient constituer pour l'opposition la fin de la démocratie dans le pays. Netanyahu, qui a remporté les législatives du 9 avril, a jusqu'à mercredi soir pour former une nouvelle coalition. S'il n'y parvient pas, le président Reuven Rivlin pourrait confier la mission à un autre député. Jusqu'à présent il n'a pas réussi à répondre aux exigences conflictuelles de ses potentiels partenaires gouvernementaux, principalement sur la question de la conscription dans l'armée des juifs ultra-orthodoxes. Si aucun accord n'a été présenté jusqu'à présent, les spéculations vont bon train sur le fait que les membres de la coalition pourraient accepter des mesures visant à affaiblir le pouvoir judiciaire, qui cherche à lancer un procès contre Netanyahu. Le procureur général Avichai Mandelblit a repoussé la semaine dernière à début octobre la date à laquelle Netanyahu doit être entendu pour répondre à des accusations de corruption pesant sur lui. En février, il avait annoncé son intention d'inculper le Premier ministre pour «corruption», «fraude» et «abus de confiance» dans trois affaires. L'intéressé nie en bloc les accusations et dénonce une «chasse aux sorcières». Samedi soir, des milliers de personnes ont agité le drapeau israélien, scandant des slogans tels «un peuple, une loi». «Nous ne vous laisserons pas transformer un Israël démocratique en une cour privée d'une famille royale ou d'un sultanat», a déclaré Benny Gantz, chef de l'alliance de centre-droit Bleu Blanc, qui passe pour être le plus grand parti d'opposition. «Vous n'êtes pas au-dessus des lois, on ne vous laissera pas être un dictateur», a lancé, pour sa part, Yair Lapid, également membre de l'alliance Bleu Blanc. «Nous sommes ici pour combattre pour notre pays. Netanyahu va écraser la Cour suprême pour empêcher la justice» de faire son travail, a dit Tamar Zandberg du parti Meretz (gauche laïque). Les organisateurs ont estimé que des dizaines de milliers de personnes avaient participé à la marche qui a eu lieu devant le musée de Tel-Aviv. Moins de 10 000 manifestants étaient présents, selon la police. Mais peu importe le nombre des manifestants présents, le plus important étant que les Israéliens sont nombreux à rejeter non seulement la politique mais également la personne de Netanyahu et que sa victoire aux dernières élections législatives ne signifie nullement que l'ensemble de la population israélienne soutient sa politique abjecte renforcée par le soutien indéfectible de Donald Trump, mais uniquement que ses partisans sont malheureusement plus actifs et mobilisés que ses opposants.

F. M.

En recevant le chef de la diplomatie iranienne Bagdad plaide contre la guerre

Les responsables irakiens, qui redoutent que les tensions accrues entre Washington et Téhéran dégénèrent sur leur sol, ont mis en garde contre le «danger de la guerre», à l'occasion d'une visite du ministre iranien des Affaires étrangères, Mohammad Javad Zarif. Cette visite du chef de la diplomatie de l'Iran, grand voisin de l'Irak, intervient dans le sillage de l'annonce par le président américain Donald Trump de l'envoi de 1 500 soldats américains supplémentaires dans la région. Le Pentagone argue de «menaces persistantes de la part de l'Iran» tandis que Téhéran, par la voix de M. Zarif, a qualifié cette décision de «menace pour la paix et la sécurité internationales». «Nous repoussons actuellement tous les efforts de guerre menés contre l'Iran, qu'ils soient économiques ou militaires», a ajouté hier à Bagdad M. Zarif lors d'une conférence de presse avec

son homologue irakien Mohammed Ali al-Hakim. «Nous les affronterons avec force et nous résisterons», a-t-il ajouté. Pris en étau entre ses deux grands alliés, l'Irak a dénoncé samedi soir le «danger d'une guerre», par la voix de son Premier ministre, Adel Abdel Mahdi, lors d'une rencontre avec M. Zarif. Le dirigeant irakien a au contraire plaidé pour «la stabilité de la région et le maintien de l'accord sur le nucléaire» iranien de 2015, a indiqué son bureau. Vendredi, M. Hakim avait appelé la République islamique à respecter l'accord sur son programme nucléaire, fragilisé par le retrait unilatéral américain en mai 2018 et par la suspension par Téhéran de certains engagements au début du mois. Le président irakien Barham Saleh a aussi discuté avec M. Zarif de «la nécessité d'empêcher toute guerre ou escalade», selon un communiqué de son bureau. M.

Zarif doit encore rencontrer des représentants de différentes forces politiques puis des dignitaires religieux dans les villes saintes chiites de Kerbala et Najaf, dans le sud de l'Irak, jusqu'à aujourd'hui. L'Irak, où l'Iran a fortement renforcé son influence après l'invasion menée en 2003 par les Américains, est actuellement pris au milieu des tirs croisés de ses deux alliés. Vendredi soir, des milliers d'Irakiens ont manifesté pour dire «non à la guerre» à Bagdad et dans la deuxième ville du pays, Bassora, cité pétrolière à la pointe sud du pays, frontalière de l'Iran. Sous une nuée de drapeaux irakiens, ils ont brandi des pancartes proclamant en arabe, en anglais et en farsi leur refus d'un affrontement entre les États-Unis et l'Iran, qui menace d'entraîner un nouveau cycle de violences en Irak, sorti de la guerre contre le groupe État islamique (EI) il y a moins d'un an et demi.

Festival de Cannes 2019

La Palme d'or à «Parasite» du Coréen Bong Joon-ho

■ Le palmarès fait cohabiter valeurs sûres et nouveaux venus. Sur huit cinéastes qui n'avaient jamais participé au festival, quatre ont été distingués.

Par Adéla S.

En cette soirée de palmarès du 25 mai, au fur et à mesure que les prix étaient décernés (et à Cannes quand un prix est décerné à un film, celui-ci devra s'en contenter, interdit de les cumuler), on a fini par se demander si 2019 serait l'année de la première Palme décernée de plein droit à une réalisatrice (en 1994, Jane Campion avait partagé la sienne avec Chen Kaige). Ne restaient à attribuer que le Grand Prix et la Palme d'or. Tous les films représentés sur les fauteuils du Grand Théâtre Lumière, par leurs auteurs ou leurs interprètes, avaient été récompensés, à l'exception de ceux de la Franco-Sénégalaise Mati Diop et du Coréen Bong Joon-ho.

Finalement la 72^e édition restera comme celle qui vit un cinéaste coréen remporter pour la première fois la récompense suprême. Le jury présidé par Alejandro Gonzalez Iñárritu a décerné la Palme d'or à «Parasite», le septième long-métrage de Bong Joon-ho, film de terreur et dissection impitoyable de la société coréenne. Et Mati Diop a reçu le Grand Prix, deuxième trophée dans la hiérarchie cannoise, pour «Atlantique», un prix qui, par le passé a récompensé – comme l'a fait remarquer Michael Moore qui le remettait – Ingmar Bergman ou Joseph Mankiewicz.

Le réalisateur de «Babel» et ses jurés (Kelly Reichardt, Alice Rohrwacher, Maimouna N'Diaye, Robin Campillo, Yorgos Lanthimos, Pawel Pawlikowski et Enki Bilal) ont respecté les intentions de Thierry Frémaux, délégué général du Festival, et de

ses sélectionneurs, qui avaient construit un assemblage de valeurs sûres (Pedro Almodovar, Jean-Pierre et Luc Dardenne, Ken Loach, Quentin Tarantino, Marco Bellocchio...) et de nouveaux talents. Dans la première catégorie, «Le Jeune Ahmed», des frères Dardenne (prix de la mise en scène), «Douleur et gloire» de Pedro Almodovar (prix d'interprétation pour Antonio Banderas) ou «It Must Be Heaven» d'Elia Suleiman (mention spéciale) ont été distingués.

«La ronde des regards»

La quasi-totalité des autres récompenses sont allées aux nouveaux venus en compétition. Sur huit cinéastes qui n'y avaient jamais participé, quatre ont été distingués : Mati Diop, déjà citée, Jessica Hausner (prix d'interprétation à Emily Beecham pour «Little Joe»), Céline Sciamma (prix du scénario pour «Portrait de la jeune fille en feu») et Ladj Ly (prix du jury pour «Les Misérables», partagé avec Bacurau de Kleber Mendonça Filho et Juliano Dornelles).

Il est plus facile de construire un palmarès qui fait l'unanimité les années de vaches maigres quand une poignée de films se distinguent nettement. Pour cette 72^e édition, Alejandro Gonzalez Iñárritu et ses camarades étaient forcés de commettre des injustices : priver encore une fois Pedro Almodovar de Palme d'or, ignorer «Le Traître» de Marco Bellocchio, laissant ainsi le cinéaste italien bredouille, comme il est toujours revenu de Cannes, faire comme si les prodiges de mise en scène de «Once Upon a Time... in



Hollywood» n'existaient pas (quoi qu'on pense du fond du film), comme si Xavier Dolan ne s'était pas retrouvé avec Matthias et Maxime.

Les récompenses mêmes peuvent susciter le débat. En recevant son prix, Céline Sciamma a dit avec une infime pointe d'amertume qu'il venait au moment où elle pensait renoncer à sa carrière de scénariste (et il est vrai que l'enthousiasme de la critique, particulièrement anglo-saxonne, pouvait lui faire espérer mieux), et a célébré «la ronde des regards» qui fait d'un film une œuvre collective. Antonio

Banderas a reçu son trophée «en son nom propre et en celui de son personnage, qui s'appelle Salvador Mallo et qui, ce n'est un secret pour personne, est Pedro Almodovar».

Un an de sursis supplémentaire

Reste que, reflet de l'ensemble des films en compétition, le palmarès donne une image assez complète du cinéma tel qu'il existe, en dehors ou aux marges des multinationales – studios ou plateformes – qui le gouvernement. Le même jury, les

mêmes acheteurs de film, les mêmes journalistes, les mêmes cinéphilés ont vu l'énorme production de Quentin Tarantino, tourné et projeté sur pellicule 35 mm avec les millions d'un studio (Sony), par la grâce du statut unique de son auteur (un réalisateur qui est aussi une star hollywoodienne) et «Atlantique», réalisé en numérique à Dakar avec des moyens cinquante fois moins importants. Le Festival a accordé un an de sursis supplémentaire à la fiction de l'unité du cinéma, de la distraction de masse à l'expérimentation. **A. S./T. Sotinel**

Le palmarès du Festival de Cannes 2019

SÉLECTION OFFICIELLE

Palme d'or : *Parasite*, du Sud-Coréen Bong Joon-ho

Grand Prix : *Atlantique*, de la Franco-Sénégalaise Mati Diop

Prix du jury (ex-quo) : *Les Misérables*, du Français Ladj Ly et *Bacurau*, des Brésiliens Kleber Mendonça Filho et Juliano Dornelles

Prix de la mise en scène : les Belges Jean-Pierre et Luc Dardenne pour *Le Jeune Ahmed*

Prix d'interprétation masculine : l'Espagnol Antonio Banderas pour *Douleur et Gloire*, de Pedro Almodovar

Prix d'interprétation féminine : l'Anglo-Américaine Emily Beecham pour *Little Joe*, de Jessica Hausner

UN CERTAIN REGARD

Prix Un certain regard : *La Vie invisible d'Euridice Gusmão* (A Vida Invisível de Euridice Gusmão), du Brésilien Karim Aïnouz

Prix du jury : *Viendra le feu* (O que arde), du Franco-Espagnol Oliver Laxe

Prix d'interprétation : la Française Chiara Mastroianni pour *Chambre 212*, de Christophe Honoré.

Concert

Le patrimoine musical kabyle présenté à Alger dans une forme symphonique

La richesse du patrimoine musical kabyle a été mise en valeur, samedi soir à Alger, dans un concert animé par les voix étoffées de Fella Assirem et Zoheir Mazari, accompagnées par l'Orchestre symphonique de l'Opéra d'Alger sous la direction du maestro Amine Kouider, devant un public nombreux.

Accueilli à l'Opéra d'Alger Boualem-Bessaïh, «Musique kabyle symphonique», intitulé du concert, a permis à l'assistance de revisiter une dizaine d'œuvres de grands auteurs et compositeurs kabyles, présentées dans une distribution polyphonique qui a mis en valeur toute la richesse mélodique et rythmique que recèle cette partie importante du patrimoine musical algérien.

Amine Kouider et la soixantaine de musiciens de l'orchestre ont d'abord interprété les pièces «Dance Bacchanale»

de Camille de Saint Saens (1835-1921), «Orientale» de César Cui (1835-1918) et «Marche slave» de Piotr Ilitch Tchaïkovski (1840-1893), avant d'entrer dans le vif du sujet avec «A Sidi Belwa» de Farid Braïk, au rythme dansant, rendue en instrumental, sous les applaudissements et les youyouyou du public.

Faisant part au public, dans un ton timide, de son «immense plaisir de chanter sous la direction de Amine Kouider», Fella Assirem, en tenue traditionnelle et bijoux berbères, a mis en valeur toute son expérience de chanteuse confirmée, acquise au fil des années à la chorale «Naghram», puis au Chœur de l'Opéra d'Alger. Entonnant avec une voix suave, à la tessiture large, «Essendou» d'Idir, «Tirga'wFennane» de Cherif Kheddad (1927-2012) et «A yemma âzizen ourets'rou» de Farid Ali (1919-1981), la soprano a enchanté le public, l'embar-

quant dans une randonnée onirique à trois stations qui ont marqué trois grandes époques de la chanson kabyle d'avant et après-guerre.

L'orchestre a ensuite interprété en musique «Mara dyoughal» de Djamel Allem (1947-2018) et «Chemin de fer vuyurfan» de Amar Oukil, pour inviter l'élégant Zoheir Mazari, mandole à la main, qui interprétera d'abord, sous les applaudissements d'un public qui a fini par céder au relâchement, un istikhbar qu'il a étalé avec virtuosité et un doigté de maître.

Promis à une belle carrière, Zoheir Mazari, par ailleurs chef du Chœur polyphonique de l'Opéra d'Alger, a brillamment rendu, avec la voix présente et étoffée d'un ténor chevronné, les pièces «Amedyaz» d'Idir, «Jahegh bezzaf da meziene» et «Ay akham» de Akli Yahiaten, ainsi que «Ourets'rou» de Djamel Allem.

Très applaudis par le public, Fella Assirem et Zoheir Mazari, bravant la difficulté technique de chanter, de l'avis d'un connaisseur, dans «des tonalités qui, en toute évidence, n'étaient pas les leurs», ont réussi un rendu qui «mérite d'être salué», a-t-il ajouté.

En présence du directeur général de l'Opéra d'Alger, l'artiste Nouredine Saoudi, le public a, près de 80 mn durant, savouré tous les instants de la soirée dans l'allégresse et la volupté, interagissant avec le maestro Amine Kouider qui le sollicitait pour battre la mesure avec les mains et pousser des youyouyou.

Dans une ambiance de grands soirs, le concert «Musique kabyle symphonique» a permis de rappeler la richesse du patrimoine musical kabyle, dont les mélodies et les cadences rythmiques se prêtent naturellement à la distribution polyphonique. **Racim C.**



Montpellier Delort en passe de rester

L'ATTAQUANT DE Montpellier (Ligue 1 française de football) Andy Delort, qui a obtenu le passeport algérien pour rejoindre l'équipe nationale, va rester dans l'Hérault en vue de la saison prochaine, a affirmé l'entraîneur Michel Der Zakarian, se montrant catégorique sur le sujet. «Le club va garder pratiquement tout le monde. Pour Andy Delort, il va rester à Montpellier», indiqua le coach montpelliérain, cité ce samedi par «L'Equipe». Le meilleur buteur de Montpellier (14 buts/7 passes décisives), Delort (27 ans) a décidé d'opter pour l'Algérie. De mère algérienne, le joueur a obtenu récemment le passeport algérien, avant de changer sa nationalité sportive

lui qui avait été sélectionné une seule fois en équipe de France des U-20 en 2011. Le sélectionneur national, Djamel Belmadi, a réagi dernièrement au souhait de Delort de rejoindre les Verts. «Il a été très actif d'abord sur sa communication, mais également sur le principe de récupérer ses papiers rapidement. J'avais déclaré déjà que tous ceux qui ont le fameux document S12, étaient sélectionnables. Je tiens à informer que je ne l'ai pas contacté. C'est un joueur très intéressant, mais il y a aussi d'autres joueurs qui ont marqué autant de buts. C'est essentiel d'instaurer une certaine concurrence pour pouvoir faire bouger les choses».

Ligue 1 française de football Atal dans l'équipe type de la saison 2018-2019

LE DÉFENSEUR international algérien de l'OGC Nice, Youcef Atal, a été retenu dans l'équipe type de la saison 2018-2019 de la Ligue 1 française de football, à l'issue d'un vote effectué auprès des internautes de France Football. Pour sa première saison en France, Atal (22 ans) a réussi à s'affirmer sous le maillot azuréen, parvenant à marquer 6 buts en championnat, terminant l'exercice co-meilleur buteur de

son équipe en compagnie d'Allan Saint-Maximin avec 6 buts chacun. Le 28 avril dernier, l'ancien joueur du Paradou AC (Ligue 1/ Algérie) a signé le premier triplé de sa carrière lors de la réception de l'EA Guingamp (3-0). Plusieurs cadors européens se sont positionnés pour s'offrir les services de l'ancien sociétaire de Courtrai (Belgique) à l'image du Paris SG, l'Atlético Madrid, ou encore Chelsea.

Leicester City Slimani et Ghezzal soutenus par les fans

DANS UN vote lancé par Leicester Mercury, les fans du club ne semblent pas vouloir absolument les départs du duo international algérien Islam Slimani et Rachid Ghezzal.

Le vote proposait de choisir les joueurs dont Leicester City doit se séparer en vue de la saison prochaine et les deux Algériens arrivent loin derrière le jeune défenseur Josh Knight, l'ailier George Thomas prêtés en League One ou encore l'attaquant nigérian Iheanacho (22 ans), auteur d'un seul but en 30

matchs ou encore

Ils ne sont que 12.6% seulement pour Ghezzal et 11.7% pour Slimani à vouloir que le club se sépare d'eux malgré les difficultés qu'ils ont rencontrées durant la saison avec le club où en prêt pour le second.

Même si ce vote n'est qu'anecdotique et sans importance pour les dirigeants, les qualités des deux Algériens sont plus appréciées que le Gallois Andy King, le Portugais Adrien Silva ou encore le Malien Fousseini Diabaté.

Coupe d'Algérie de basketball (dames) Le GSP et Hussein-Dey Marines disputeront la finale

LE GS Pétroliers (tenant) et Hussein-Dey Marines se sont qualifiés en finale de la Coupe d'Algérie de basket-ball, seniors dames, à l'issue des demi-finales disputées samedi soir. La première demi-finale, prévue à Tizi Ouzou, a enregistré la qualification direct des Pétroliers après le forfait du MT Sétif. De leur côté, les Marines d'Hussein-Dey

ont éliminé l'EDR Alger sur le score de 75 à 22. La finale de la Coupe d'Algérie 2019 est prévue le 31 mai à la salle Harcha-Hacène (Alger).

Résultats des demi-finales :
MT Sétif - GS Pétroliers 00-20 (forfait du MT Sétif)
EDR Alger - Hussein-Dey Marines 22-75.

Athlétisme /Lancer du marteau Belle performance pour Tadjine

LA LANCEUSE Ikram Fatma-Zohra Tadjine a amélioré son propre record d'Algérie des moins de 18 ans au lancer du marteau, avec un jet mesuré à 56,58 mètres, lors de la soirée ramadhaneuse, disputée ce vendredi au stade d'athlétisme Bateau-Cassé de Bordj El Kiffan (Alger). La sociétaire de l'AC

Ouled Fayet est en effet la détentrice de l'ancien record national, avec 54,96 mètres, qu'elle a donc amélioré de 1,62 mètre, elle qui avait décroché la médaille de bronze aux derniers Championnats d'Afrique U18 et U20 à Abidjan, avec un jet mesuré à 53,62 mètres.

Stage de l'EN Tahart et Abid rateront l'entame, M'bolhi premier arrivé

■ Les deux éléments de l'équipe nationale, Mehdi Tahart et Mehdi Abeid, qui ont été convoqués par le coach national, Djamel Belmadi, pour débiter le stage de préparation en prévision de la CAN 2019 au mois de juin prochain, pourraient arriver en retard en raison de leurs engagements avec leurs clubs respectifs qui doivent encore disputer des rencontres.



Par Mahfoud M.

Tahart sera présent après avoir joué ses matchs

Ainsi, Tahart devra jouer des matchs barrages avec son club Lens, vu qu'il n'est pas parvenu à accéder directement. Pour sa part, Mehdi Abeid qui évolue à Dijon et a terminé la saison à la 18^e place, devra lui aussi disputer deux matchs barrages pour se sauver de la relégation. Il faut savoir que Tahart souffrait d'une blessure et est revenu ces derniers temps, ce qui lui a permis d'être compétitif et de pouvoir envisager un retour avec les Verts. Le défenseur de Lens a besoin de ces deux rencontres pour pouvoir encore bénéficier

d'un temps important de compétition et être au rendez-vous pour cette empoignée. Ce ne sera pas le cas, par contre, du joueur de Dijon, Abeid, qui ne s'est pas totalement remis de sa blessure. Malgré cela, il ne pourra pas décider seul de son absence lors de ces deux matchs barrages, étant donné qu'il devra obtenir le feu vert du staff technique et médical. Néanmoins, si on décide de ne pas le faire jouer il devra se déplacer à Sidi Moussa pour débiter le stage avec les Verts. Pour sa part, l'attaquant de l'ES Tunis ne terminera pas tôt la saison, lui qui sera appelé à disputer la finale retour de la Ligue des champions d'Afrique

face au WA Casablanca. De son côté, le portier de la sélection nationale, Ouahab Raïs M'bolhi, qui revient d'une blessure pourrait être le premier élément à rejoindre le Centre de préparation des équipes nationales de Sidi Moussa, afin de tenter d'être d'attaque pour la CAN 2019. Pour rappel, le début de la date FIFA est pour le 3 juin mais le sélectionneur compte avoir sous la main un certain nombre de joueurs dès demain afin de débiter tranquillement la batterie de tests médicaux imposés par la CAF.

M. M.

MC Oran Le président compte partir

Le président du MC Oran, L'Ahmed Belhadj, dit être déterminé cette fois-ci à quitter les rênes du club de la capitale de l'Ouest au moment où l'ambiguïté entoure l'avenir du protocole d'accord, signé en janvier dernier avec la filiale du Groupe Sonatrach Hyproc Shipping Company, qui s'est engagée à reprendre cette formation de Ligue 1 de football. Après cinq années de présence à la tête du MCCO, Belhadj n'a pu atteindre l'objectif tracé, à savoir permettre aux «Hamraoua» de renouer avec les trophées, sachant que leur dernière consécration remonte à 1996 lorsqu'ils avaient soulevé leur quatrième Coupe d'Algérie. Mais à l'orée de chaque saison, le premier responsable du Mouloudia promet monts et merveilles aux supporters mais sans pour autant tenir ses engagements. La situation s'est dégradée davantage cet exercice qui a été abordé sous le signe de la renaissance, mais

qui a tourné au cauchemar puisque l'équipe n'est toujours pas assurée de se maintenir parmi l'élite à une journée de la clôture du championnat. Pourtant, le boss oranais n'a pas manqué de casser sa tirelire durant l'intersaison pour monter une équipe compétitive en recrutant plusieurs joueurs de qualité qu'il a placés sous la houlette de l'ancien sélectionneur du Maroc, Badou Zaki. Mais le projet ambitieux du club s'est vite effondré comme un château de cartes, puisque après seulement quelques journées, le technicien marocain a quitté le navire avant que la majorité des nouvelles recrues ne lui emboîtent le pas lors du mercato hivernal. Les prémices d'une nouvelle saison ratée, apparues dès le début de la compétition, ont fait réagir les supporters locaux revenus à la charge pour revendiquer le départ du président et tous les autres actionnaires de la société sportive du club qui brillent

depuis quelques années par leur absence. Face au danger qui guettait l'équipe, les autorités locales sont intervenues en tentant de dénicher un opérateur économique à même de le convaincre à reprendre le club et l'accompagner pour retrouver son lustre d'antan. C'est dans cette optique d'ailleurs, qu'un protocole d'accord a été signé avec Hyproc Shipping Company, la filiale de Sonatrach spécialisée dans le transport maritime des hydrocarbures. Un événement de taille accueilli avec une très grande joie dans les «fiefs» mouloudiens où l'on a même commencé à se remettre à rêver. Certes, les responsables d'Hyproc ont manifesté leurs bonnes intentions de remettre le club sur les rails en contribuant au règlement de la crise financière qui le secouait il y a quelques mois, mais le passage du MCCO sous le règne de cette entreprise est loin d'être acquis.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Tizi Ouzou

Plus de 17 800 candidats à l'examen de 5^e année primaire

LES ÉPREUVES de l'examen de fin du premier palier scolaire, la 5^e, concerneront dans la wilaya de Tizi Ouzou 17 865 candidats, a annoncé, hier, la direction locale de l'éducation. Ils seront répartis sur 366 centres d'examen à travers le territoire de la wilaya et encadrés par 2 918 enseignants et 507 autres fonctionnaires, notamment ceux affectés au niveau des secrétariats des centres d'examen. A noter que les épreuves de l'examen de la 5^e année primaire se dérouleront mercredi prochain.

Les candidats subiront dans la matinée les épreuves de la langue arabe puis les mathématiques, alors que l'après-midi est réservée pour l'épreuve de la langue anglaise. Les élèves de la wilaya de Tizi Ouzou auront un défi à relever cette année par leur maintien à la tête du classement national selon le taux de réussite à cet examen scolaire, à l'instar de deux autres examens, le baccalauréat et le Brevet de l'enseignement moyen (BEM).

Hamid M.

Micro-entreprises

Gel des poursuites judiciaires contre les jeunes de l'Ansej

TIDJANI Hassen Haddam, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, sur un post publié sur sa page Facebook, fait part de la mise en application d'une décision du Premier ministre concernant «le gel provisoire des poursuites judiciaires enclenchées contre les bénéficiaires de projet Ansej ainsi que celui de la mise sous séquestre du matériel des petites

entreprises». «Une décision qui fait exception aux entrepreneurs qui ont vendu leur matériel», précisera-t-il. Ce post intervient alors que le ministre a présidé hier matin une rencontre avec les représentants des associations agréées, représentants les promoteurs des micro-entreprises créées dans le cadre des dispositifs Ansej et Cnac.

G. H.

Médéa/Oued-Atteli

3 morts suite à une collision frontale

TROIS personnes sont mortes suite à une collision frontale entre un véhicule touristique et un autre utilitaire, survenue samedi avant El Iftar à «Oued-Atteli» (nord de Médéa), sur la route nationale RN 1, a-t-on appris hier auprès de la Protection civile. Deux passagers des deux véhicules, âgés respectivement de 67 et 70 ans, sont décédés sur place, lors de ce choc frontal, vraisemblablement à cause d'un dépassement dangereux sur cet axe routier connu pour ses virages très accentués, a indiqué la même source, précisant qu'une troisième victime a

succombé à ses blessures après son transfert à l'hôpital Mohamed-Boudiaf de Médéa. Les deux autres, blessés à des degrés divers, ont été maintenus dans cette même structure sanitaire pour recevoir des soins nécessaires. La Protection civile a enregistré, durant la même journée de samedi, trois autres accidents de la circulation à «Oued-Atteli» et «Guezazga», toujours sur ce tronçon de la RN 1, mais également à Bouskène, route nationale RN 18, qui ont fait dix blessés, a-t-on signalé.

A. S.

Collision entre deux bus à Oran

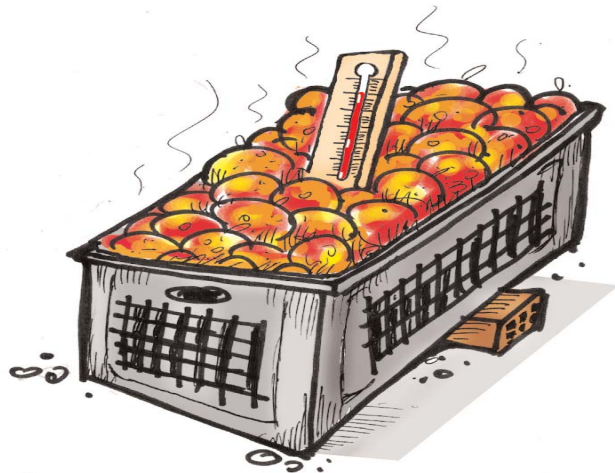
22 blessés, dont trois dans un état critique

UNE COLLISION entre deux bus de transport urbain, survenue samedi près de l'Université des sciences et technologie d'Oran (USTO-Mohamed-Boudiaf), a fait 22 blessés, dont trois se trouvant dans un état critique, a indiqué hier la Direction locale de la santé et de la population (DSP). «Le bilan définitif de cet accident est de 22 blessés, dont trois dans un état critique ont été maintenus sous surveillance médicale à l'EHU 1^{er} Novembre d'Oran», indique un communiqué de la DSP. «Les autres blessés ont quitté l'établissement hospitalier après avoir reçu les soins nécessaires», ajoute le texte. La DSP d'Oran a, par contre, démenti les informations ayant fait état de deux décès. L'accident survenu entre deux bus assurant les lignes 11 et 51 près de l'entrée de l'université USTO-MB a suscité une vague d'indignation chez les étudiants et les enseignants qui ont organisé hier matin un sit-in sur le lieu du drame pour dénoncer le comportement irresponsable des conducteurs de ces

moyens de transport qualifiés de «bus de la mort». Les protestataires étaient unanimes à considérer que le bilan de cet accident aurait pu être plus lourd s'il s'était produit un jour de forte affluence des étudiants. Sur les réseaux sociaux, de nombreux citoyens ont exprimé également leur indignation, appelant les responsables du secteur et les autorités locales à prendre les mesures pour mettre un terme à ce genre d'accidents. Ils ont également dénoncé les conditions désastreuses dans lesquelles les opérateurs privés assurent leurs missions et les risques auxquels sont exposés les usagers au quotidien à bord de ces bus qui ne respectent pas les normes les plus élémentaires de sécurité. Les très nombreux citoyens ayant réagi aux vidéos de cet accident, partagées sur la Toile, ont insisté sur l'intervention des pouvoirs publics pour réorganiser le secteur des transports à Oran afin d'éviter le pire à l'avenir.

Maya G.

c'est la flambée



Loumis

Djalou@hotmail.com

Justice

Le dossier de 11 ministres, dont Ouyahia et Sellal, transmis à la Cour suprême

Le Parquet général près la Cour d'Alger a transmis, hier, au procureur général près la Cour suprême le dossier d'enquête préliminaire instruite par la Gendarmerie nationale, à l'encontre de 12 anciens responsables, dont les deux ex-Premiers ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, indique un communiqué du parquet général. «En application des dispositions de l'article 573

du code de procédure pénale, le parquet général près la cour d'Alger a transmis, ce jour le 26 mai 2019, à monsieur le procureur général près la Cour suprême, le dossier d'enquête préliminaire instruite par la police judiciaire de la Gendarmerie nationale d'Alger, pour des faits à caractère pénal, à l'encontre des nommés : Zaalane Abdelghani, Tou Amar, Talaï Boudjemaa, Ghoul Amar, Benyounes Amara,

Bouazgui Abdelkader, Djoudi Karim, Bouchouareb Abdeslam, Zoukh Abdelkader, Khanfar Mohamed Djamel (wali), Sellal Abdelmalek et Ouyahia Ahmed», précise la même source. «Les susnommés en raison de leurs fonctions au moment des faits bénéficient de la règle du privilège de juridiction consacrée par le texte de loi sus-cité», ajoute le communiqué.

Slim O./APS

Publicité

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة الشؤون والديبلوماسية والقانون
٠٧٤٤٤ | ٤٤٤٤٤ | ٤٤٤٤٤ | ٤٤٤٤٤

قصر المعارض (المعارض) فندق السوفيتال
من 20 إلى 26 رمضان 1440 هـ
الموافق لـ: 25 إلى 31 ماي 2019 م

جائزة الجزائر الدولية لحفظ القرآن الكريم وتفسيره
المسابقة الوطنية التشجيعية لصغار حفظ القرآن الكريم

القرآن ولاحياء التراث الاسلامي
جائزة الجزائر الدولية لحفظ القرآن الكريم

الدورة